

Vol à étalage première fois

Par **Ivyombre**, le **27/07/2020** à **17:57**

Bonjour,

C'est avec le cpeur loird et une honte immense que je viens vous confesser ce qui suit:

Il y a 2 jours j'ai commis un vol à l'étalage pour la première fois

-La directrice de l'etablissement avait refuser que je paie la somme,

-La Police est ensuite venue et m'a embarqué vers leur poste.

Une prise d'empreintes et d'ADN ont été prises.

- Comme je n'avais Pas une pièce d'identité sur moi.. Ils m'ont garder jusqu'à verification de cette dernière.

- J'ai signé un papier (sans savoir ce qu'il contenait)

-Après cela j'ai été relaché, sans mot.

- J'avais demandé ce qu'il allait devenir de moi, un policier m'a juste dit que comme c'était la première fois. Je n'allait pas risqué grand-chose. À condition que je ne récidive pas... (Ce qui est plus que CERTAIN)

-il est à noté que je suis étudiante, majeure en première année M1. J'aimerais savoir ce qu'il va advenir de moi. Aurais-je droit à un renouvellement de titre de séjour. Et à changement de statut, ou vais-je tout perdre?

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/07/2020** à **09:51**

Bonjour

C'est le procureur qui décidera des suites à donner.

Il est en effet possible que l'affaire soit classée ou qu'il ne demande qu'un simple rappel à la loi.

En revanche, il est très probable qu'un fichier des antécédents judiciaires sera créé à votre nom. J'ai lu que la préfecture pouvait éventuellement le consulter lors des demandes de titres de séjour, mais je ne sais s'ils le font systématiquement. De plus, je ne sais pas s'ils peuvent refuser un renouvellement de titre de séjour pour ce type d'infraction.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/05/15/police-pourquoi-le-super-fichier-tpj-inquiete_1701298_3224.html